

**Evolution de l'offre de formation 2022-2023 :
b) Diplômes d'ingénieur de l'ESIFE en apprentissage :
transfert du CFA Ingénieurs 2000 au SFA Université Gustave Eiffel**

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la fiche de présentation jointe à la présente délibération.

Délibère

Article 1er

Le conseil académique adopte l'évolution de l'offre de formation 2022/2023 : le transfert des diplômes d'ingénieur de l'ESIFE en apprentissage du CFA Ingénieurs 2000 au SFA de l'Université Gustave Eiffel à compter de la rentrée 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à l'unanimité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	52
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	52
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs sur Marne, le 16 décembre 2021



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRESENTATION

Evolution de l'offre de formation 2022/2023

Information

Vote pour avis

Vote

Contexte :

Ce point a fait l'objet d'une information/discussion au Collège des formations du 23 septembre 2021 et à la Commission spécialisée Stratégie et Prospective du CAC le 6 octobre 2021.

a) Point d'avancement sur la création du SFA Université Gustave Eiffel (information)

L'Université Gustave Eiffel compte près de 4000 apprentis en janvier 2021 dont 750 à l'ESIEE, pour un volume financier total d'environ 16 millions €. Le principal CFA partenaire est le CFA Descartes avec 2300 apprentis, du DUT au Master. Quant aux diplômés d'ingénieurs, ceux de l'ESIEE étaient en partenariat avec le CFA de la CCIP et ceux de l'ESIFE sont en partenariat avec le CFA Ingénieurs 2000.

L'Université Gustave Eiffel est désormais Organisme de formation par apprentissage depuis le 1er janvier 2021. Une mise en place progressive d'un service de Formation par apprentissage (SFA), sans passer par un CFA externe, pour les diplômés d'ingénieurs est en cours, en commençant par ceux de l'ESIEE dès la rentrée 2021, puis ceux de l'ESIFE à la rentrée 2022.

b) Diplômes d'ingénieur de l'ESIFE en apprentissage : transfert du CFA Ingénieurs 2000 au SFA Université Gustave Eiffel (vote)

Changement de CFA partenaire – transfert des diplômés d'ingénieur de l'ESIFE en apprentissage du CFA Ingénieurs 2000 au SFA de l'Université Gustave Eiffel

- ⇒ A compter de la rentrée 2022 pour les nouveaux entrants
- ⇒ Pour les promotions en cours, des discussions sont en cours avec le CFA Ingénieurs 2000 pour la reprise des contrats.

Suite aux différents échanges ayant eu lieu entre l'Université et le CFA Ingénieurs 2000 ces derniers mois, il a été convenu de mettre fin au partenariat relatif aux filières d'ingénieurs en apprentissage de l'ESIFE. Cette décision s'inscrit dans la nouvelle stratégie de l'Université pour ses formations d'ingénieurs ; elle fait suite à l'évolution de l'Université Gustave Eiffel en organisme de formation par apprentissage (OFA) et à la création en son sein d'un Service de Formation par Apprentissage, en charge depuis janvier 2021 des filières de l'ESIEE et à terme de l'ensemble des filières d'ingénieurs en apprentissage de notre établissement.

Délibération sur/Information sur :

- a) Le Conseil académique est informé de l'état d'avancement de la création du Service de formation par apprentissage de l'Université Gustave Eiffel.
- b) Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur le transfert des diplômes d'ingénieur de l'ESIPE en apprentissage du CFA Ingénieurs 2000 au SFA de l'Université Gustave Eiffel à compter de la rentrée 2022.

Documents joints point

- Relevé de discussions du Collège des formations du 23/09/2021 (cf point 4)
- Diaporama de présentation du SFA Université Gustave Eiffel
- Fiche navette de demande d'évolution de l'OF 2022/2023 : demande de transfert de CFA